

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR.SE :

Situation : Actif.ve Retraité.e

NOM de l'agent :

PRÉNOM de l'agent :

Adresse postale :

Tél portable :

Situation familiale : Divorcé.e Concubine.e Veuf.ve
 Célibataire Marié.e / Pacsé.e

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

NOM : PRÉNOM :

Sexe : F. M.

Date de naissance : / /

Droit à l'image - J'autorise mon enfant à être photographié : Oui Non

L'enfant réside : Chez le demandeur.se Autre

Si autre, préciser :

Adresse

Tel portable : Email :

RÉSERVÉ À L'ESPACE CULTUREL :

EC dans lequel l'enfant a été inscrit :

Date de réception du dossier :

QF du demandeur :

Mode de règlement :

Chèque n°

Espèces

Bon CAF, VACAF, ANCV...

N° de commande :

CHOIX DU SÉJOUR :

1er choix :

Nom du séjour :

Dates du séjour : du au :

2nd choix :

Nom du séjour :

Dates du séjour : du au :

Point d'accueil : Chambéry Grenoble Autre : (à confirmer par prestataire)

Je voyage avec "un.e copin.e" et/ou un.e soeur/frère : NOM : PRÉNOM :

SANTÉ - URGENCE : En cas d'urgence, j'autorise le directeur du centre de vacances ou le chef de convoi à prendre toutes les dispositions utiles concernant les traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.

ALLERGIES OU AUTRES POINTS À SIGNALER AVANT LE DÉPART :

J'autorise la participation de mon enfant aux activités proposées. Je certifie que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions de vente et notamment celles d'annulation.

À :

Signature :

Le : / /

APPLICABLES AUX MINI SÉJOURS ORGANISÉS PAR VOTRE CASI DES CHEMINOTS DE CHAMBERY EN 2025

. CONDITIONS D'ACCÈS

Les séjours "Enfance Jeunesse" du CASI Chambéry sont ouverts aux enfants de cheminots actifs et retraités, mais aussi au personnel du CASI, ressortissant du périmètre de la région CASI Chambéry et des CSE signataires d'un accord de mutualisation globale.

. COMMENT S'INSCRIRE

1- Déposer un bulletin d'inscription dûment complété auprès d'un Espace Culturel du CASI.

2- Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement total. Le règlement peut être fait par chèque, bon VACAF, espèces, chèques ANCV (non délivrés par le CASI de Chambéry).

Dans le cas d'un règlement par chèque, il est possible de régler en 2 fois :

- un chèque d'acompte de 30% encaissé à la confirmation du séjour
- un chèque du solde encaissé avant le début du séjour, dans le mois du séjour

3- Attention, votre profil Advango doit être à jour pour pouvoir inscrire votre(vos) enfant(s).

. CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU MINI SÉJOUR

Le mini séjour de votre enfant est confirmé dès lors que le paiement est reçu par le CASI et qu'une place est disponible. Vous avez généralement connaissance de la confirmation au moment de l'inscription en Espace Culturel.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant après la date limite d'inscription, l'attribution du mini séjour sera soumise aux disponibilités du prestataire.

Une fois l'inscription confirmée, le prestataire du mini séjour assurera ensuite le suivi administratif (fiche sanitaire, convocation, trousseau, etc.).

. ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR

• Annulation du fait de l'agent

Le montant des retenues sera calculé en fonction des conditions d'annulation du prestataire.

Dans tous les cas une retenue de "frais de traitement" égale à 10€ par inscription sera effectuée de la part du CASI de Chambéry.

L'absence sur le lieu du séjour entraîne la retenue de la totalité du montant du séjour.

Seul un courrier motivé et accompagné des justificatifs (bulletin d'hospitalisation, certificat médical, etc..) permettra au CASI Chambéry d'apprécier une éventuelle suppression ou réduction des sommes retenues.

• Annulation du fait du CASI Chambéry ou du prestataire

Pour des raisons indépendantes de leur volonté, le CASI Chambéry et le prestataire organisateur peuvent être amenés à supprimer tout ou partie des prestations prévues (par exemple : insuffisance du nombre de participants) ou à modifier le programme (enneigement insuffisant) ou les horaires de départ et de retour.

• Ecourtement du séjour de l'enfant

Si le séjour ne correspond pas aux attentes de l'enfant ou de ses parents, bien que le CASI Chambéry remplisse ses obligations, ou si l'attitude du jeune est incompatible avec la vie en collectivité, le retour à domicile peut être envisagé. Dans tous les cas, le retour est à la charge de la famille et les frais de séjour sont dus dans leur intégralité.

. ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT DES ENFANTS

Le convoyage est assuré par les animateurs des centres, selon les normes d'encadrement en vigueur.

Les enfants doivent être munis de leur carte de circulation SNCF (ou copie).

Attention, une fois le lieu de prise en charge validé par les prestataires, ceux-ci se réservent le droit d'accepter ou de refuser tout changement demandé par les familles et de facturer des frais supplémentaires en cas d'acceptation. Ces frais seront à la charge de la famille.

. SANTÉ (FRAIS MÉDICAUX, ASSURANCE, ETC.)

Les frais médicaux engagés pour votre enfant pendant le séjour sont avancés par le prestataire organisateur. Il vous sera demandé de rembourser intégralement ces frais.

Traitements et médicaments : si un traitement médical doit être suivi lors du séjour de votre enfant en centre de vacances, l'ordonnance devra obligatoirement accompagner les médicaments.

En cas de casse d'un appareil dentaire ou de lunettes, nous vous conseillons de souscrire une extension de garantie auprès de votre compagnie d'assurance.

Rapatriement : en cas d'accident ou de maladie nécessitant le retour au domicile, les prestataires sont couverts par des assurances appropriées.

. RAPPEL DU CALCUL DES QUOTIENTS FAMILIAUX :

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales de l'avis d'imposition le plus récent sans effectuer de déduction ou de réduction.

La tranche 10 sera automatiquement appliquée si l'avis d'imposition n'est pas fourni.

QUOTIENTS	Revenu fiscal de référence
QF 1	Inférieur à 6000 €
QF 2	6 001 à 8 000 €
QF 3	8 001 à 10 000 €
QF 4	10 001 à 12 000 €
QF 5	12 001 à 14 000 €
QF 6	14 001 à 16 000 €
QF 7	16 001 à 18 000 €
QF 8	18 001 à 21 000 €
QF 9	21 001 € à 25 000€
QF 10	Supérieur à 25 001 €